

Note au Conseil du 19 Juin 2014

Note de la Commission SI portant sur la stratégie partenariale à l'international

La stratégie de l'axe défense des droits des migrants repose depuis 2005 sur l'appui à la société civile, qui était l'objectif premier de notre action. Une réflexion a été entamée en novembre 2013 avec un groupe représentatif ; elle a permis, après un bilan thématique¹, de dégager deux problématiques : la nécessité de développer le plaidoyer et celle de prendre en compte les besoins des régions.

Nous avons ensuite été accompagnés par un consultant pour définir une stratégie partenariale à l'international. Il a mené une douzaine d'entretiens et animé 2 réunions collectives. Cela a permis de rappeler que **la problématique des droits des migrants est par nature internationale**. On ne peut pas traiter un seul bout de la chaîne migratoire, celui du Nord. La question n'est pas d'appréhender le travail à l'international et le travail en France comme opposés, mais de voir comment articuler ces deux composantes de notre action. L'action à l'international s'inscrit dans notre identité Cimade et dans notre mission historique (« Ici et là bas Solidaires »).

Les objectifs de notre partenariat au Sud ont été définis comme :

- **Peser et agir à plusieurs** pour défendre et promouvoir les droits fondamentaux des migrants, et le droit de tous à la mobilité.
- **Intervenir à plusieurs échelons géographiques** sur les pouvoirs publics, et rechercher une articulation et une cohérence de nos interventions (Cimade et Partenaires)
- **Renforcer mutuellement nos capacités afin de :**
 - Disposer d'une meilleure connaissance des parcours des migrants des pays d'origine et des pays d'arrivée.
 - Accroître nos capacités d'actions

Le principe de notre intervention en lien avec des partenaires repose principalement sur une position d'**égalité** et de réciprocité, une co-décision, un **renforcement plus collectif qu'individuel** et une coresponsabilité (pas de position de sachant). Cela ne peut fonctionner que s'il y a une coopération Sud – Sud et un **travail en réseau**, une certaine flexibilité et innovation sur cette thématique qui est essentiellement mobile et liée à l'actualité.

Quatre orientations ont été proposées :

1 : Mieux articuler politiquement et pratiquement l'action France et l'action internationale

- Redonner du sens à « Ici et là bas Solidaire » en sensibilisant l'ensemble du mouvement
- Consolider le rôle des SI comme pôle Ressources pour les Régions
- Accompagner les Régions qui souhaitent se mobiliser sur les SI :

¹ Lien avec les régions, Missions internationales, Impact de notre action sur la société civile, Réseaux

- Identifier et répondre aux besoins des Régions en matière de connaissance des pays d'émigration et des partenaires
 - Favoriser les espaces de rencontre et d'actions communes entre le mouvement et les partenaires
 - Favoriser un travail Inter-Commissions sur les SI
 - Encourager la participation des Régions à la Commission SI

2 : Evoluer progressivement vers un partenariat de collaboration

- Rechercher un positionnement de « collaborateur » plus que de « renforceur »
- Développer des partenariats en bilatéral sur des actions communes
- Assurer quelques actions de renforcement en fonction des besoins liés au terrain et de la maturité du partenaire et de sa société civile.
- Différencier les types de partenariat selon chaque partenaire
- Echanger / mutualiser les pratiques entre les partenaires et la CIMADE

3 : Favoriser le travail en réseau des partenaires

- Echanges mutuels avec des acteurs en réseau
- Partage d'informations
- Mise en relation
- Actions conjointes

4 : Repenser le projet Loujna

- Intégrer les orientations précédentes dans le projet Loujna
- S'orienter vers une meilleure répartition du portage et de la coordination du programme par les partenaires.
- Arrêter *progressivement* le financement d'actions des partenaires – Transition à faire
- Monter un socle de projet sur 3 ans complété de projets plus ponctuels. (Plus adaptable, diversité des terrains, plus grande maîtrise du programme.)
 - Redimensionner le projet pour que le risque financier soit acceptable par la CIMADE
- Diversifier les sources du financement :
 - Rechercher des cofinancements avec les partenaires du Sud
 - Valoriser les apports des acteurs du Nord au financement du projet.
 - Diversifier les sources de financement des actions nationales des partenaires
- Prendre en compte le besoin de stabilité des ressources humaines dans la mise en œuvre de partenariats plus flexibles

→ La présentation au Conseil permettra de discuter des implications concrètes de cette stratégie sur les partenariats en cours et futurs.

A titre informatif, la Commission SI d'avril 2014 a priorisé cinq sous-axes qui doivent encore être déclinés en activités, en prenant en compte la stratégie partenariale, le lien avec le mouvement, et le développement du plaidoyer :

- Mise en danger de l'asile / accès au territoire européen des demandeurs d'asile et réfugiés
- Morts aux frontières, notamment méditerranée
- Responsabilité des Etats du Sud dans les violations des droits des migrants
- Responsabilité de la France dans les politiques européennes, et notamment Frontex
- Coopération UE / pays non membre (transparence, asymétrie ...)